Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 130 (1985)

Heft: 10

Rubrik: Cherchez l'auteur!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 21.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Cherchez l'auteur!

Ce dernier trimestre, la RMS vous propose, dans chaque numéro, une page d'un auteur militaire suisse. A chaque fois, les trois premiers lecteurs qui enverront le nom de l'auteur à l'adresse suivante: « Concours de la Revue Militaire Suisse, 1 rte de la Gruyère, 1700 Fribourg », recevront un abonnement 1986 gratuit, la date du sceau postal faisant foi.

Si, de plus, un lecteur devait se classer trois mois de suite, il recevrait en prime un ouvrage militaire.

(...) Quel que soit le but recherché par la guerre, le but du combat demeure toujours positif; la bataille ne doit viser que la victoire, c'est-à-dire l'anéantissement de l'adversaire. Une pure et simple parade des coups de l'ennemi conduit immanquablement à la défaite. Seuls des détachements, affectés à des missions secondaires, peuvent se voir contraints de combattre, sans intention de remporter la victoire (...)

Les lois de la guerre sont simples. Mais dans la réalité du combat, il arrive souvent qu'elles se contredisent. Une âme faible succombe au milieu de l'accumulation de leurs exigences contradictoires, et seul un caractère d'airain, uni à une pensée claire et ferme, se trouve capable de discerner à laquelle il convient de donner la préférence dans chaque situation, ou encore jusqu'à quel point il convient d'établir un compromis entre elles.

La faiblesse humaine recherchera toujours des procédés de combat ou d'infaillibles recettes de victoire, auxquelles, sous le poids du danger et des responsabilités, elle tâche de se cramponner. La bataille, toutefois, pas plus que l'existence, ne se laisse ainsi enfermer dans des cadres rigides, et aucune tactique artificielle n'a jamais comporté elle-même aucune garantie de succès. Celui qui recourt à de semblables procédés perd sa liberté naturelle et, avec elle, l'une des conditions les plus importantes de la victoire. (...)

(...) Seul celui qui possède souverainement ces divers procédés, et qui sait aussi s'en libérer avec une totale désinvolture, attirera la victoire dans son camp. Celui qui se laisse gouverner par eux est irrémédiablement perdu. (...)